



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

**DEL-2020-115**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

**Du lundi 30 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Autorisation de lancement de  
procédure formalisée  
concernant le marché de  
fournitures et d'acheminement  
de l'électricité à Bourbonne les  
Bains et ses communes associées  
2021-2022**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la loi n° 2019-1147 du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros sont éligibles aux tarifs règlementés de vente de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Commune n'entre plus dans ce cadre et doit procéder à une consultation.

Une procédure de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique doit être lancée. Elle concernerait la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour l'alimentation des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées.

Le dossier de consultation sera établi par la société ASSIST.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de la Commande Publique,*

*VU la délibération du Conseil Municipal n° 7/2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

***CONSIDERANT** que le montant du marché est supérieur au seuil de la procédure adaptée (214 000 € sur 2 ans), le marché sera passé sous la forme d'un marché à procédure formalisée avec publication au BOAMP, JOUE et sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>,*

***CONSIDERANT** que les délais à respecter dans le cadre d'une consultation sont trop courts, le contrat ne pourra démarrer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par conséquent, le début de la prestation est fixé au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une durée de 24 mois,*

***ATTENDU** que le budget 2021 n'est pas approuvé, et que, de ce fait, Monsieur le Maire ne peut user de sa délégation.*

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées.

Monsieur Patrick BREYER, Maire-Délégué de Genrupt, demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de fourniture et d'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs de chaque année concernée.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de fourniture et d'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs de chaque année concernée.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 7 décembre 2020  
Le Maire  
Monsieur André NOIROT

